



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

PROGRAMME DE FORMATION : POLICE DE LA PÊCHE

Une formation, Module 3, Police de la Pêche en eau douce se déroulera le : _____ 2025

Rendez-vous : Salle _____,

Rue : _____,

Commune : _____,

A 8 h 15 mn

Celle-ci se déroulera de la façon suivante :

8 h 15 mn : accueil,

8 h 30 mn : Appel des candidats

Présentation des candidats, de la formation,

Consignes et règles de vie pendant le stage,

Signature de la feuille de présence,

10 h : Pause,

10 h 20 : reprise des cours,

12 h : Déjeuner en commun,

13 h 30 : Reprise des cours,

15 h : Pause,

15 h 20 : reprise des cours,

17 h 30 : Fin de formation

: Q.C.M.

: Evaluation pédagogique

: Débriefing.

Prévoir le nécessaire pour la prise de note.

Le coût de cette formation s'élève à _____ Euros par jour et par candidats.



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

Veillez confirmer votre candidature :

Nom : _____ *Prénom :* _____

Adresse : _____

N° Tél : _____ *Adresse Mail :* _____

Signature

OBJECTIF A ATTEINDRE

A la fin de cette formation, le stagiaire détiendra les connaissances pour l'aptitude à la fonction de garde particulier de la police de la pêche :

- *Connaître les notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles.*
- *Appliquer la réglementation de la pêche en eau douce.*
- *Détenir les connaissances halieutiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-pêche particulier.*
- *Retenir les conditions de régulations des espèces pouvant occasionner des dégâts.*

Il pourra commencer à effectuer ses fonctions de garde particulier de la voirie routière.

Il devra compléter ses connaissances au moyen des documents transmis, les réactualiser, mais aussi suivre des recyclages.



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

PROGRAMME POLICE DE LA PÊCHE EN DOUCE

La formation du module 3 se décompose en quatre grands chapitres :

- ⇒ I : Des notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles.
- ⇒ II : La réglementation de la pêche en douce.
- ⇒ III : Les connaissances halieutiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-pêche particulier
- ⇒ IV : Les conditions de régulation des espèces pouvant occasionner des dégâts.

Cette formation est programmée pour une durée de 8 heures.

Elle est conforme au décret 2006 -1100, du 30 août 2006, relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le Code de Procédure Pénal et modifiant le Code de l'Environnement et le Code Forestier.

LES NOTIONS D'ÉCOLOGIE

- Qu'est-ce qu'un écosystème.*
- Qu'est-ce qu'un cours d'eau.*
- Les facteurs de répartition des espèces.*
- Les exigences habitationnelles des poissons.*
- Les fonctionnalités biologiques.*
- Les espèces exotiques aquatiques envahissantes.*

LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE

- Le code de l'environnement.*
- Les compétences du garde particulier de la Pêche en eau douce.*



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

*Ses tenues et signes extérieurs (mentionnant les missions la mission confiée).
L'interdiction de porter des armes.*

LES CONNAISSANCES HALIEUTIQUES DE LA PECHE EN EAU DOUCE

*Les structures de la pêche en France.
La protection du milieu aquatique.
Les eaux libres, les eaux closes.
Le droit de pêche, le droit de pêcher.
Les poissons des eaux en première catégorie.
Les poissons des eaux en deuxième catégorie.
Les cartes de pêche.*

LES CONDITIONS DE REGULATION DES ESPECES POUVANT OCCASIONNER DES DEGATS

*Les catégories de pièges autorisés.
L'homologation des pièges.
L'agrément des piégeurs.
La déclaration des opérations de piégeage.
Les prescriptions générales pour le piégeage.
Les dispositions diverses.*

LE CONTROLE DES CONNAISSANCES

PRESENTATION DU SITE INTERNET www.fngpa.fr

4
Siège social
F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born
N° SIRET : 900 809 849 00012

Siège administratif pour toutes
Correspondances :
Président de la F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born

Tél.06.32.15.21.80
fngcp@orange.fr
www.fngpa.fr
F.N.G.P.A.
Actions, formations, conseils